AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MANCHE

Aménager son point de vente

Vous voulez mettre en place un point de vente à la ferme, ou améliorer votre magasin existant ? Comment mettre en valeur vos produits proposés à la vente ? Quels aménagements réaliser ?
Au travers de cette formation, vous comprendrez le comportement de vos clients pour innover dans la disposition de votre point de vente.

Public	Agriculteurs avec une activité ou un projet de vente à la ferme
Durée	2 jours
Tarif	Cotisants VIVEA : 120 € Autres : nous consulter
Responsable de stage	Anne MANACH amanach@manche.chambagri.fr
Contact et inscriptions	Assistante Equipe Tourisme 02 33 06 49 95 tourisme@manche.chambagri.fr

Dates et lieu :

Saint-Lô

Lundi 18 et
mardi 19 février 2013

Aménager son point de vente

Objectifs

- Développer ses ventes en créant ou en améliorant son magasin à la ferme

Contenu

- Les différentes contraintes réglementaires (hygiène, sécurité, fiscalité).
- Comment organiser son magasin : circulation des personnes, organisation des produits dans le magasin, aménagements, création d'une ambiance...
- Comment réaliser des étals attractifs ?
- La dynamique commerciale du magasin : se faire connaître, créer un événementiel, fidéliser le client...
- Evaluer la pertinence économique, la faisabilité de son magasin, suivre ses résultats

Formateur

Anne MANACH
Chargée de mission produits fermiers
Chambre d'agriculture de la Manche

Intervenant

Thierry FERNANDEZ
Formateur commercialisation des produits fermiers
IFEE

Méthode pédagogique

- Formation en salle avec exposé participatif et remise d'un dossier à chaque participant
- Etude de cas

Conditions spécifiques et pré-requis

- Aucun

Avec le soutien financier de

Cette formation est cofinancée par l'Union Européenne

Conditions générales de vente sur demande